

Vendredi 30 juin 2017

## L'AFG salue le lancement du produit personnel de retraite européen, PEPP, par la Commission Européenne

L'Association Française de Gestion financière (AFG) salue avec enthousiasme le lancement du produit personnel d'épargne retraite européen, pan European personal pension product ou PEPP, lancé par la Commission européenne. Comme elle l'a rappelé dans le Livre Blanc sur l'épargne retraite publié en janvier 2017, l'AFG soutient depuis de nombreuses années la création en France et en Europe d'un produit d'épargne retraite portable et attractif. Les citoyens européens auront ainsi le choix de se constituer un supplément de retraite pour compléter les régimes par répartition et les dispositifs collectifs d'entreprise, comme le PERCO ou le PERE.

Le PEPP qui fait partie des initiatives lancées par la Commission dans le cadre de l'Union des Marchés de Capitaux (UMC) va contribuer au financement de la croissance en Europe en dirigeant une partie de l'épargne vers l'économie productive : capitaux propres pour les entreprises, et notamment les PME, ou financement d'infrastructures.

Le PEPP sera une des solutions possibles face au vieillissement de la population et à la pression qui en résulte sur les régimes de retraite par répartition. Il répondra particulièrement aux besoins des jeunes citoyens européens qui sont amenés à travailler de plus en plus souvent dans plusieurs pays européens et qui pourront ainsi se constituer un supplément de retraite.

La Commission Européenne a trouvé le bon équilibre entre l'harmonisation des règles entre les Etats membres et un certain degré de flexibilité laissé aux futurs retraités. Il est important que le Parlement Européen et le Conseil conservent cet équilibre, en particulier sur les choix de sortie au moment de la retraite (option en capital possible) et sur l'option de placement par défaut en gestion pilotée selon l'âge du bénéficiaire.

**A propos de l'AFG** [www.afg.asso.fr](http://www.afg.asso.fr) ; Suivez-nous sur Twitter [@AFG\\_France](https://twitter.com/AFG_France)

*L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut les intérêts des professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée (mandats) ou collective. Ces derniers gèrent près de 3 800 milliards d'euros d'actifs, dont 1 800 milliards d'euros sous forme de fonds de droit français et environ 2 000 milliards d'euros en gestion de mandats et de fonds de droit étranger.*

**Contact** :

Alexandra Imbert, directeur de la communication, [a.imbert@afg.asso.fr](mailto:a.imbert@afg.asso.fr), 0144949427

